



**PRÉFET  
D'INDRE-  
ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Service d'animation interministérielle  
des politiques publiques**

Affaire suivie par :

**Fouad ABDULHAMIDI**

Bureau de l'environnement

Chargé des procédures foncières

Tél. : 02.47.33.13.28

Courriel : fouad.abdulhamidi@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le **21 JUIN 2024**

Mesdames et Messieurs les maires,

En application de la directive européenne n° 2002/49/CE du 25 juin 2002, l'État a élaboré un projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 4<sup>e</sup> échéance pour les infrastructures routières (route nationale et autoroutes), sur lesquelles sont enregistrés plus de 3 millions de véhicules par an et pour les voies ferrées dont le trafic annuel est supérieur à 30 000 passages de trains.

Conformément aux dispositions de l'article R. 572-9 du Code de l'environnement, ce projet de PPBE sera mis à la disposition du public pendant une durée de deux mois, **du 8 juillet au 8 septembre 2024**, avant son approbation par le préfet d'Indre-et-Loire.

Durant cette période, l'avis de mise à disposition, ci-joint, qui vous sera transmis par courrier électronique, devra être affiché en mairie au moins 15 jours avant le début de la concertation.

Cet avis précise notamment les modalités de consultation par lesquelles le public pourra prendre connaissance du projet PPBE et présenter ses observations.

Le projet pourra ainsi être consulté :

- sur le site internet des services de l'État : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/PPBE>
- dans les locaux de la direction départementale des territoires (DDT) d'Indre-et-Loire (service risques et sécurité / unité prévention des risques) sis 61, avenue de Grammont à Tours, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Par ailleurs, les observations et propositions du public pourront être transmises :

- par voie électronique à l'adresse [ddt-consultation-ppbe@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:ddt-consultation-ppbe@indre-et-loire.gouv.fr) en mentionnant dans l'objet « avis consultation projet PPBE4 » ;
- par écrit, à l'adresse suivante : direction départementale des territoires (service risques et sécurité / unité prévention des risques), 61, avenue de Grammont – BP 71 655 – 37 016 TOURS CEDEX 1 ;
- sur un registre mis à disposition dans les locaux de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire.

Mesdames et messieurs les  
maires concernés  
(destinataires *in fine*)

Une insertion dans la presse de l'avis de mise à disposition est assurée par mes soins.

À l'issue de la consultation, les observations du public seront remises pour analyse aux différents concessionnaires, gestionnaires et maîtres d'ouvrages des infrastructures. Elles feront l'objet de réponses qui seront annexées au document définitif devant être soumis à l'approbation du préfet d'Indre-et-Loire.

Je vous remercie de bien vouloir veiller à ce que la formalité d'affichage soit strictement accomplie, pour éviter tout vice de forme dans le déroulement de la procédure.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes précisions relatives à ce dossier.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les maires, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
la cheffe du service d'animation interministérielle  
des politiques publiques



Frédérique MILLET

Destinataires :

Mesdames et messieurs les maires des communes d'Amboise, Antogny-le-Tillac, Artannes-sur-Indre, Athée-sur-Cher, Autrèche, Auzouer-en-Touraine, Ballan-Miré, Bléré, Bourgueil, Bueil-en-Touraine, Cangey, La Celle-Saint-Avant, Cerelles, Chambray-lès-Tours, Chançay, Chanceaux-sur-Choisille, La Chapelle-sur-Loire, Chargé, Château-Renault, Chouzé-sur-Loire, Cigogné, Cinq-Mars-la-Pile, Druye, Épeigné-les-Bois, Esvres, Francueil, Joué-lès-Tours, Langeais, Limeray, Luzillé, Maillé, Monnaie, Montbazou, Montlouis-sur-Loire, Montreuil-en-Touraine, Monts, Morand, Mosnes, Nazelles-Négron, Neuillé-le-Lierre, Neuillé-Pont-Pierre, Neuville-sur-Brenne, Neuvy-le-Roi, Noizay, Nouâtre, Noyant-de-Touraine, Parçay-Meslay, Pocé-sur-Cisse, Ports-sur-Vienne, Pouzay, Pussigny, Restigné, Reugny, Rochecorbon, Rouziers-de-Touraine, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Avertin, Saint-Christophe-sur-le-Nais, Saint-Épain, Sainte-Maure-de-Touraine, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Nicolas-des-Motets, Coteaux-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps, Saunay, Sorigny, Sublaines, Tours, Truyes, Vallères, Veigné, Vernou-sur-Brenne, Villandry, La Ville-aux-Dames, Villebourg, Villedômer, Villeperdue, et Vouvray.